

# Introduction

Marianne AMAR, Susanne LACHENICHT, Isabelle LACOUÉ-LABARTHE,  
Mathilde MONGE et Annelise RODRIGO

« Montrez-moi patte blanche, ou je n'ouvrirai point », demande le chevreau méfiant au loup dans la fable de La Fontaine – et ce dernier de commenter: « Patte blanche est un point chez les loups, comme on sait, rarement en usage. » Dans cette version de l'histoire, le loup tourne casaque, le ventre vide<sup>1</sup>.

Cette métaphore de la patte blanche passée dans le langage commun traduit le fossé entre les représentations des flux migratoires (notamment vers l'Europe) véhiculées par les discours politiques et médiatiques, et la réalité infiniment plus complexe des stratégies migratoires contemporaines et de l'accueil. Ainsi, elle accrédite l'idée d'une nette séparation entre un « au-dedans » et un « au-dehors », et de son inscription en un point géographique précis, clairement identifié – la frontière –, au pied duquel les candidats à l'accueil viendraient en masse « frapper à la porte ». Dans ces représentations, ceux que les mêmes discours politiques et représentations médiatiques désignent couramment sous le vocable essentialisant de « migrants » restent souvent perçus comme une menace. Cette notion de « migrant » suscite des préjugés, de la méfiance, des craintes profondes, voire existentielles; en conséquence, des milliers d'enfants, de femmes, d'hommes s'entassent dans des camps non

seulement en Europe mais partout dans le monde, aboutissant à des situations violentes et tragiques, de la jungle de Calais en France aux incendies de Moria, sur l'île de Lesbos, en Grèce. Pour n'évoquer que le cas européen, SOS Méditerranée et d'autres organisations humanitaires doivent négocier pied à pied l'accueil de leurs navires de secours<sup>2</sup>. Et, parfois, comme dans le cas des Palestiniens, ce rejet d'un accueil permanent contraint des milliers d'hommes et de femmes à vivre dans des camps depuis des générations, sans que l'on puisse imaginer une issue<sup>3</sup>. Depuis 2015, ce que l'on appelle la « crise des migrants » a provoqué des controverses houleuses dans la sphère publique, à l'échelle internationale. En Allemagne, en Grèce, en Italie, en France, en Grande-Bretagne, en Hongrie, en Pologne, en Suède, dans d'autres pays européens, mais aussi aux États-Unis, en Australie et au Canada, elle a tendu les débats, divisant les opinions publiques et suscitant un renouveau des nationalismes et de la xénophobie.

1. Les auteures remercient Laure Teulière et Alexandre Massé pour leur aide dans l'élaboration d'une première version de cette introduction, ainsi que Mathieu Grenet et Jack Thomas, dans la finalisation de ce travail.

2. Voir par exemple Julia Pascual, « SOS Méditerranée et MSF annoncent une nouvelle campagne de secours des migrants en mer », *Le Monde*, 21 juillet 2019 [En ligne], consulté le 18 décembre 2020. URL: [https://www.lemonde.fr/international/article/2019/07/21/sos-mediterranee-annonce-une-nouvelle-campagne-de-secours-en-mer\\_5491774\\_3210.html](https://www.lemonde.fr/international/article/2019/07/21/sos-mediterranee-annonce-une-nouvelle-campagne-de-secours-en-mer_5491774_3210.html). Parmi les publications les plus récentes, Camille Schmoll, *Les damnées de la mer*, Paris, La Découverte, 2020.

3. Alessandro Petti, « Refugee heritage. Justification for inscription », *Humanities*, 6, 2017, n° 3, art. n° 66. URL: <https://doi.org/10.3390/h6030066>.

Cette « crise des migrants » s'avère en fait bien mal nommée. D'abord, parce que cette tournure fait porter la charge de la crise sur les migrants eux-mêmes. De plus, la notion de « crise des migrants » éclipse les crises dans les pays de départ – conflits internationaux, guerres civiles, génocides, discriminations qui relèvent de la Convention de Genève, mais aussi crises économiques et sociales, crises environnementales qui peuvent pousser à aller chercher sous d'autres cieux une vie possible et l'espoir d'un avenir meilleur. Toujours du côté des pays de départ, l'intensification des migrations en temps de mondialisation dessine une géographie à l'échelle du monde mais les circulations demeurent finalement limitées (3,5 % de la population mondiale vit hors de son pays de naissance). Elles sont surtout loin d'être toutes orientées vers les pays à revenus élevés, dits « du Nord ». Ainsi, les migrations Sud-Sud, oubliées des récits médiatiques occidentaux, progressent rapidement depuis les années 1990; les migrants originaires de pays d'Afrique et d'Asie vivent désormais en majorité dans leur région d'origine, tendance plus marquée encore pour les réfugiés et déplacés internes<sup>4</sup>.

Si l'on se place du point de vue des pays d'accueil dits du Nord, du moins dans la perspective historique que nous adoptons ici, il est nécessaire, pour comprendre cette « crise », de renverser la perspective et de travailler sur le durcissement des politiques d'asile et d'immigration. Car en multipliant les obstacles, en cherchant à bloquer les migrants loin de leurs frontières, ces pays les amènent à emprunter des routes de plus en plus risquées qui conduisent aux drames

4. Sur les principaux pays d'accueil et de départ, pour les différentes catégories de migrants internationaux, on se reportera au dernier rapport de l'Organisation internationale des migrations, *État de la migration dans le monde 2020*, <https://www.iom.int/wmi/reports>.

en Méditerranée. On serait donc tenté de parler d'une crise de l'accueil<sup>5</sup>, mettant ainsi l'accent sur les restrictions mises à l'arrivée des migrants plutôt qu'à des « flux » dont l'ampleur serait à la source des blocages. En réalité, cette crise entamée au tournant du XXI<sup>e</sup> siècle se révèle si durable et si profonde qu'elle conduit à remettre en cause l'usage même du terme de « crise » : l'année 2015 marque à cet égard une accélération, plus qu'un tournant. Enfin, la complexité de la situation migratoire contemporaine tient à la diversité des acteurs à l'œuvre. Les différentes mobilisations de citoyens aux engagements contradictoires – pensons, pour ne parler que des Alpes, à ceux qui portent secours aux migrants dans la vallée de la Roya face aux militants d'extrême droite<sup>6</sup> qui veulent les empêcher de passer la frontière italienne – mettent en avant l'existence de stratégies et de conceptions radicalement différentes de l'accueil. Les débats dans l'espace public s'organisent généralement autour de deux logiques opposées : pour les uns, le devoir d'accueillir et de porter assistance aux individus, aux groupes et aux peuples en danger; pour les autres, l'argument malthusien ancien mais largement accepté selon lequel les ressources d'un territoire sont limitées<sup>7</sup> et que

5. Annalisa Lendaro, Claire Rodier, Youri Lou Vertongen, *La crise de l'accueil: frontières, droits, résistances*, Paris, La Découverte, 2019.

6. Ces militants se qualifient d'« identitaires ». Le choix de ce terme ne doit rien au hasard et s'inscrit dans une politique de communication. Yannick Cahuzac, Stéphane François, « Les stratégies de communication de la mouvance identitaire. Le cas du Bloc identitaire », *Questions de communication*, 2013, n° 23 [En ligne], consulté le 14 décembre 2020. URL: <https://journals.openedition.org/questionsdecommunication/8455#ftn1>.

7. Patrick Boucheron (dir.), *Migrations, réfugiés, exil*, Paris, Odile Jacob, 2017; Michel Agier, Anne-Virginie Madeira, *Définir les réfugiés*, Paris, Presses universitaires de France, 2017; Olivier Clochard, Migreurop, *Atlas des migrants en Europe: approches critiques des politiques migratoires*, Malakoff, Armand Colin, 2017.

l'on ne saurait accueillir des gens d'ailleurs sans mettre en danger les populations données « déjà installées » voire « originaires du pays ». « Danger » qui serait d'ordre économique et social (concurrence au travail, pour ne citer que cet exemple), mais aussi « identitaire ». D'aucuns craignent en effet – et il n'y a là rien de neuf – que « l'identité » de la « nation »/du « peuple »/des « autochtones » soit menacée si les nouveaux venus étaient trop nombreux et/ou trop « différents ». L'afflux d'individus porteurs de pratiques exogènes finirait par générer des formes de groupes institutionnellement ou culturellement encapsulés dans la société d'accueil. Si les craintes sont exacerbées du côté des sociétés d'accueil, les attentes le sont tout autant du côté de ceux qui demandent à être accueillis.

C'est dans ce contexte géopolitique tendu que s'inscrivent les nouvelles recherches autour de l'accueil et de ses acteurs<sup>8</sup> qui ont conduit à questionner à nouveaux frais un certain nombre d'objets des sciences humaines et sociales à l'aune de cette situation migratoire. Ainsi, la notion d'hospitalité – étroitement lié à celle de l'accueil et interrogée dès 1997 par Jacques Derrida

– a été depuis travaillée par de nombreux auteurs mais également par des artistes. Les historiens ont aussi renouvelé leurs approches, suivant en cela l'invitation de Nancy Green à inscrire l'accueil dans des analyses plus larges et plus complexes des migrations, loin de débats contemporains volontiers binaires<sup>9</sup>. Si « examiner et réinterpréter les structures autour du processus migratoire à la lumière du choix individuel, et vice versa », ne permet pas d'en tirer une vérité historique intangible, leur mise en tension ouvre la porte à une remise en chantier de vérités admises et difficilement interrogeables par des biais traditionnels<sup>10</sup>. Les mêmes trajectoires apparaissent dès lors sous un jour nouveau : moins linéaires, plus ouvertes, plus incertaines aussi, et les temporalités migratoires alternent attentes, hésitations et accélérations<sup>11</sup>. Dans ces nouveaux récits des migrations, les individus ou les groupes qui quittent leurs maisons, leurs villages, leurs villes, leurs pays, ne trouvent pas *ipso facto* asile dans un territoire, même gouverné selon des principes dits « humanistes ». L'accueil se négocie. Il est demandé, sollicité, plaidé<sup>12</sup> ; il fait l'objet

8. La production scientifique autour des migrations en général, et de l'accueil en particulier, connaît depuis une vingtaine d'années un net renouveau, qui traverse toutes les périodes historiques. On consultera le chapitre « Recherches et analyses sur la migration : Croissance, portée et contributions récentes », dans Organisation internationale des migrations, *Etat de la migration dans le monde...*, op. cit. ; Jacques Derrida, Anne Dufourmantelle, *De l'hospitalité*, Paris, Calmann-Lévy, 1997 ; Jacques Derrida, *Cosmopolites de tous les pays, encore un effort!*, Paris, Galilée, 1997. Parmi les nombreuses et récentes publications autour de l'hospitalité : Anne Gotman, *Le sens de l'hospitalité : essai sur les fondements sociaux de l'accueil de l'autre*, Paris, Presses universitaires de France, 2001 ; Fabienne Brugère, Guillaume Le Blanc, *La fin de l'hospitalité*, Paris, Flammarion, 2017 ; Michel Agier, *L'étranger qui vient : repenser l'hospitalité*, Paris, Le Seuil, 2018 ; Zygmunt Bauman, *Étrangers à nos portes : pouvoir et exploitation de la panique morale*, trad. Frédéric Joly, Paris, Premier Parallèle, 2020.

9. Voir Nancy L. Green, « The comparative method and poststructural structuralism: New perspectives for migration studies », in Jan et Leo Lucassen (eds.), *Migration, Migration History, History: Old Paradigms and New Perspectives*, Bern, Berlin, Brussels, Peter Lang, 2005, p. 57-72.

10. *Ibid.*, ici p.72 ; voir aussi Susanne Lachenicht, « Learning from past displacements? The history of migrations between historical specificity, presentism and fractured continuities », *Humanities*, 7, 2018, art. n° 36 [En ligne], consulté le 20 décembre 2020. URL : <https://doi.org/10.3390/h7020036>.

11. Laurent Vidal, Alain Musset (dir.), *Les territoires de l'attente. Migrations et mobilités dans les Amériques (xix<sup>e</sup>-xx<sup>e</sup> siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015.

12. Sur l'art d'écrire, individuel ou collectif, des réfugiés qui sollicitent l'accueil, voir Gérard Noiriel, *Réfugiés et sans-papiers. La République face au droit d'asile, xixe-xxe siècles*, Paris, Librairie A. Fayard/Pluriel, 2012, p. 249-301.

de stratégies de la part des acteurs concernés; il s'accompagne de tractations, voire de transactions, et souvent de la nécessité d'argumenter l'aide internationale auprès des populations qui accueillent les réfugiés/migrants: Il s'agit finalement toujours d'un même enjeu central: puiser dans les ressources territoriales pour en faire bénéficier, sous quelque forme que ce soit – alimentation, secours militaire, diplomatique –, une population « non autochtone ».

Ces logiques de l'accueil sont anciennes. Elles sont aussi labiles. Durant l'époque moderne, les débats faisaient apparaître ceux qui souhaitaient entrer et s'installer dans un territoire tantôt comme « utiles », tantôt comme « menaçants »<sup>13</sup>. La terminologie les concernant est d'ailleurs mouvante: « migrants », terme contemporain englobant, « demandeurs d'asile », « exilés », mais aussi « réfugiés », qui est apparu dans l'usage qu'on lui connaît pour désigner les huguenots en fuite à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Elle est souvent performative dans l'accueil qui leur est réservé, car elle catégorise les individus: en les nommant, elle les décrit, fixe leur origine, leurs motifs de départ, leurs attentes, leurs espoirs. Le nom, en soi, importe peu, puisque le

contexte, toujours mouvant, en change le sens et les effets concrets. Le même mot désignera tour à tour des individus désirables ou non, et surtout d'ailleurs des statuts temporaires, révocables ou conditionnés. Historiciser ces catégorisations apparaît alors comme un moyen de lever le voile sur des représentations binaires, qui occultent toute part d'incertitude dans l'histoire des migrations<sup>14</sup>.

Les contributions réunies dans ce numéro, rassemblées à la suite d'un colloque tenu du 20 au 22 mars 2019 à l'Institut historique allemand de Paris, visent à interroger l'hospitalité dans la longue durée (de la fin du Moyen Âge à nos jours) en réfléchissant aux discours et pratiques des différents acteurs étatiques ou institutionnels qui interviennent dans la décision d'accueillir ou non des populations migrantes. Elles invitent à penser l'accueil comme un processus de négociation, qui mène à la catégorisation des migrants en fonction des textes qui régissent leur situation, mais également en fonction d'enjeux propres aux multiples acteurs de cette négociation. En fin de compte, il s'agit d'entreprendre un exercice de comparaison entre ces différents agents, mais aussi entre les stratégies qu'ils mettent en place. Il s'agit en outre de suivre l'évolution des représentations des populations migrantes, en choisissant (et c'est l'un des principaux apports de ce numéro) de montrer comment les situations de crise et d'éclatement de la prise de décision permettent précisément la négociation. À cet égard, on retrouve ici la complémentarité entre une histoire « *top-down* », de plus en

13. Pour les périodes anciennes, voir l'entretien avec Claudia Moatti dans le présent dossier, ainsi que le bilan proposé dans Elena Isayev, Evan Jewell (eds.), « Displacement and the humanities: Manifestos from the ancient to the present », *Humanities*, 8, 2019 [En ligne]. URL: [https://www.mdpi.com/journal/humanities/special\\_issues/Manifestos\\_Ancient\\_Present](https://www.mdpi.com/journal/humanities/special_issues/Manifestos_Ancient_Present). La littérature sur la période moderne est abondante, voir notamment la récente synthèse de Susanne Lachenicht, « Refugees and refugee protection in the Early Modern Period », *Journal of Refugee Studies*, 30, 2017, n° 2, p. 261-281 [En ligne], URL: <https://doi.org/10.1093/jrs/few015>, mais aussi Alexander Schunka, « Konfession und Migrationsregime in der Frühen Neuzeit », *Geschichte und Gesellschaft*, 35, 2009, n° 1, p. 28-63; Lien Bich Luu, « “Taking the bread out of our mouths”: Xenophobia in early modern London », *Immigrants & Minorities*, 19, 2000, n° 2, p. 1-22; Jean-François Dubost, *La France italienne, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Aubier, 1997.

14. Naïma Ghermani, « *Nous, pauvres exilés* »: *généalogie du droit d'asile au XVII<sup>e</sup> siècle*, mémoire inédit pour l'obtention de l'habilitation à diriger les recherches, Paris, École pratique des hautes études, 2020. Voir également le projet de recherche « The invention of the refugee in Early Modern Europe », NWO Project 2018-2023, mené par Geert Janssen (Universiteit van Amsterdam), <http://www.inventionoftherefugee.com/>.

plus concurrencée (ou nuancée?) par une histoire au « ras du sol » ou « par le bas ».

## Les scènes de la négociation

Les différentes interventions du colloque ont permis de souligner que la négociation est possible précisément parce qu'elle n'est pas seulement le fait de deux acteurs face à face, comme le représentent parfois les caricatures de presse: une société incarnée dans un État (classiquement personnifié en une Marianne ou une statue de la Liberté) face à des individus isolés, souvent en haillons. À la manière d'un mobile en mouvement perpétuel, il s'agit plutôt d'une constellation d'acteurs et dont la position relative se révèle éminemment fluctuante en fonction du contexte et de son rôle au sein du processus institutionnel.

Les autorités politiques jouent un rôle crucial en tant que garantes du droit et gardiennes des frontières. Mais on ne saurait se laisser distraire par le mirage du modèle jacobin. Si l'on regarde du côté des pays d'accueil évoqués dans ce dossier, dans le contexte de la partition de l'Inde qu'étudie Anindita Ghoshal, le gouvernement central mais aussi les gouvernements des États indiens ont décidé de l'entrée d'immigrants (gouvernement central de l'Inde) ou de leur refus (gouvernement de l'État indien d'Assam). Au sein d'un même pays, en particulier pour les États fédéraux comme les États-Unis, le Canada (évoqué par Annelise Rodrigo) ou encore l'Allemagne et la RFA (dont traite Caroline Moine), l'arrivée de migrants et de réfugiés varie selon les intérêts des différentes institutions qui participent aux discussions autour de l'accueil. Autrement dit, l'État national n'est pas la seule entité politique à prendre en compte. Les régions, les États fédéraux, mais également des territoires plus réduits comme les villes ont

des intérêts à défendre, sans compter la compétition entre pays d'accueil qui peut procurer aux migrants des marges d'action supplémentaires. L'échelle nationale ne s'est en effet imposée que progressivement comme celle où se joue l'accueil; la multiplicité des instances est en revanche patente pour les époques plus anciennes: villes dotées de privilèges et structures étatiques et princières concurrençaient les différents territoires seigneuriaux, pour lesquels l'accueil de « migrants » était un moyen d'affirmer son autonomie politique ou symbolique comme de renflouer les caisses<sup>15</sup>.

On l'a dit, les institutions politiques ne sont pas seules face aux migrants: les organisations non étatiques ont aussi un rôle crucial. Associations de tout bord, ainsi que médias ou individus isolés prennent la parole et souvent agissent au Canada durant la Seconde Guerre mondiale, le Congrès juif canadien (CJC) et le Canadian National Committee on Refugees (CNCR) se mobilisent pour négocier l'admission de « personnes déplacées ». Au Chili, lors du coup d'État de 1973, plusieurs

15. La littérature est vaste, il est possible de citer Hanna Sonkajärvi, *Qu'est-ce qu'un étranger? Frontières et identifications à Strasbourg (1681-1789)*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2008; Simona Cerutti, *Étrangers. Étude d'une condition d'incertitude dans une société d'Ancien Régime*, Paris, Bayard, 2012; Jacques Bottin et Donatella Calabi, *Les étrangers dans la ville. Minorités et espace urbain du bas Moyen Âge à l'époque moderne*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1999; Wolfgang Kaiser, « Extranéités urbaines à l'époque moderne », in Pilar González-Bernaldo, Manuela Martini et Marie-Louise Pelus-Kaplan (dir.), *Étrangers et sociétés. Représentations, coexistences, interactions dans la longue durée*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, p. 77-86; Susanne Lachenicht, *Hugenotten in Europa und Nordamerika: Migration und Integration in der Frühen Neuzeit*, Francfort-sur-le-Main, Campus Verlag, 2010, p. 45-104; Mathilde Monge, Natalia Muchnik, *L'Europe des diasporas, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 2019, p. 253-300.

institutions internationales ont joué un rôle central dans l'acheminement des demandeurs d'asile vers les ambassades, comme le Haut Commissariat aux réfugiés, le Conseil œcuménique des Églises ou encore le Comité intergouvernemental pour les migrations européennes (Caroline Moine). En Angleterre, le « Comité pour la beauté politique » (Committee for Political Beauty) a choisi la performance artistique et la provocation pour promouvoir ses valeurs morales et civiques. Des voix individuelles s'élèvent également, et l'on se souvient le plus souvent des plus spectaculaires, notamment celles des artistes, comme le Chinois Ai Weiwei qui a « emballé » dans des gilets de sauvetage le Konzerthaus à Berlin en 2016 (Amy Williams et Bill Niven). Et puis, évidemment, « la foule », ultime expression d'une société civile sans médiation apparente, à l'image de la population turque se rassemblant aux portes du consulat français de Smyrne (aujourd'hui Izmir) en 1821, outrée que des étrangers donnent asile à des sujets du sultan sur son propre territoire.

Pour comprendre les modalités de l'accueil et leur évolution, il ne suffit pas de les observer par en haut. En les regardant « par en bas », en multipliant les échelles et les points d'observation, on mesure la distance parfois abyssale séparant les différents acteurs, y compris au sein même de la sphère politique. La négociation, en effet, commence « au guichet<sup>16</sup> » : les différents agents de l'État interprètent les décisions venues « d'en haut », laissant une latitude plus ou moins grande à l'accueilli venu défendre sa cause pour se conformer aux modèles prescrits. Ces agents, aux profils très divers, ont des capacités décisionnelles très variées et un bagage culturel, politique, religieux tout aussi hétérogène.

16. Alexis Spire, *Étrangers à la carte: l'administration de l'immigration en France (1945-1975)*, Paris, Grasset, 2005.

À Smyrne, Larnaca et Scio en 1821-1822, dans le contexte de l'insurrection grecque contre l'Empire ottoman, dont la péninsule hellénique fait partie, de nombreux Grecs cherchent refuge dans les ambassades étrangères. Les consuls de France font face aux représentants de la Sublime Porte – mollah, sardar ou pacha –, avec qui ils traitent, car ces fonctionnaires et envoyés ne « supportent pas, en effet, que des consuls puissent soustraire des Grecs à leur souveraineté » (Alexandre Massé).

Les contributions au colloque se sont particulièrement attachées au cas des diplomates, ceux des pays « de départ » et ceux des États d'accueil, en poste à l'étranger, qui peuvent se tenir aux côtés des hommes et des femmes en quête d'une terre de refuge. C'est le cas des morisques, Ibériques descendants de musulmans, à la recherche d'une terre d'accueil dans la péninsule italienne au xvii<sup>e</sup> siècle (Bruno Pomara Saverino). Dans ce cas spécifique, les diplomates italiens à Madrid observent, communiquent et essaient d'accompagner le choix des migrants qu'ils souhaitent accueillir dans les différents États qu'ils représentent. Pour ces diplomates, la distance qui les sépare des autorités dont ils dépendent s'avère un facteur déterminant dans la prise de décision. Dans le « tiers-lieu » qu'est la Grèce du premier xix<sup>e</sup> siècle, province de l'Empire ottoman, la France est représentée par les consuls, en particulier ceux en poste à Smyrne, Larnaca et Scio. Au milieu du soulèvement de la population grecque contre l'autorité ottomane, ils doivent prendre des décisions rapides, loin de la métropole, parfois en contradiction avec les intérêts de leur autorité de tutelle, et ils en arrivent à désobéir (Alexandre Massé). Dans une situation similaire, un siècle et demi plus tard, à Santiago du Chili secoué par le coup d'État du général Pinochet, face à l'éloignement des États d'origine et à la rapidité des événements sur place, le tissu des modèles

d'action s'est recomposé, comme le montre Caroline Moine. Sa contribution propose précisément de réfléchir au processus de négociation de l'asile diplomatique au cœur même de la crise qui mobilise de nombreux acteurs, issus ou non du milieu des diplomates et amenés parfois de manière surprenante à travailler ensemble<sup>17</sup>. Comment, dans le domaine des pratiques diplomatiques, les contraintes politiques, sociales et géographiques locales doivent-elles composer avec des enjeux nationaux et internationaux<sup>18</sup> ?

## Entre droit et normes

Les diplomates français dans l'Empire ottoman comme leurs confrères allemands dans le Chili post-1973 naviguent entre le droit, qui définit les conditions d'accueil, et l'espace de négociation « sur place » pour décider de qui doit être, selon eux, accueilli. Plus généralement, les acteurs de la négociation jouent entre différents référents et sources de normes – qu'elles soient morales, religieuses, économiques, politiques. Nombre de débats publics et scientifiques autour des migrations contemporaines relèvent d'une approche juridique, qu'il s'agisse des droits humains, du droit d'asile, du droit à la protection ou des règles organisant l'entrée et le séjour des étrangers. Cette régulation de la circulation des

personnes et des biens s'inscrit dans une histoire longue qui, comme le rappelle Claudia Moatti, remonte à l'Antiquité et se poursuit tout au long du Moyen Âge et de l'époque moderne. Ainsi, face à ceux qui se trouvaient dans la détresse, se sont instaurées des pratiques qui sont réactivées de bien des manières aujourd'hui : le droit de réclamer asile aux Églises, la codification de l'asile, ou encore les négociations internationales de la protection et de l'asile<sup>19</sup>. En Europe, la Réforme a conféré, au début du xvi<sup>e</sup> siècle, une nouvelle dimension à la discrimination, à la persécution et à l'expulsion des minorités religieuses<sup>20</sup>. Les États « impérialistes » européens de l'époque moderne ont développé un droit naturel praxéologique et mené des discussions fondées sur le droit à propos de la charité chrétienne, de l'asile et de l'accueil, qui ont abouti à une standardisation croissante de la protection et de l'asile pour les réfugiés<sup>21</sup>. Pour atteindre leurs objectifs, les acteurs de la négociation argumentent, dans un premier temps, en fonction des exigences posées par le droit, selon des procédures elles

17. Laurence Badel, Stanislas Jeannesson, « Introduction. Une histoire globale de la diplomatie? », *Monde(s)*, 5, 2014, n° 1, p. 6-26.

18. Johannes Paulmann, « Diplomatie », in Jost Dülffer, Wilfried Loth (eds.), *Dimensionen internationaler Geschichte*, Munich, Oldenbourg, 2012, p. 47-64; Ursula Lehmkuhl, « Entscheidungsprozesse in der internationalen Geschichte. Möglichkeiten und Grenzen einer kulturwissenschaftlichen Fundierung außenpolitischer Entscheidungsmodelle », in Jürgen Osterhammel, Wilfried Loth (eds.), *Internationale Geschichte. Themen, Ergebnisse, Aussichten*, Munich, Oldenbourg, 2000, p. 187-207.

19. Jenny Rahel Oesterle-El Nabbout, *Zwischen Religion, Recht und Macht. Schutzgeschichte und Schutzgeschichten von Verfolgten (5.-7. Jahrhundert)*, thèse d'habilitation à diriger des recherches, Heidelberg, Universität Heidelberg, 2020; Susanne Lachenicht, *Hugenotten...*, *op. cit.*, p. 193-215; Naima Ghermani, « *Nous, pauvres exilés* »..., *op. cit.*

20. Nicholas Terpstra, *Religious Refugees in the Early Modern World: An Alternative History of the Reformation*, New York, Cambridge University Press, 2015; Benjamin Kaplan, *Divided by Faith. Religious Conflict and the Practice of Toleration in Early Modern Europe*, Londres, Belknap Press of Oxford University Press, 2007; Mathilde Monge, Natalia Muchnik, *L'Europe des diasporas...*, *op. cit.*; Susanne Lachenicht, « Religion und Flucht im spätmittelalterlichen und frühneuzeitlichen Europa », *Aus Politik und Zeitgeschichte*, 66, 2016, n° 26-27, p. 10-17; Susanne Lachenicht, « Refugees and refugee protection », *art. cit.*

21. Voir Naima Ghermani, « *Nous, pauvres exilés* », *op. cit.*, et Susanne Lachenicht, « Refugees and refugee protection », *art. cit.*

aussi organisées par les textes juridiques. Mais très souvent, notamment en cas de « crise », cela ne suffit pas et il leur faut mobiliser d'autres arguments, que l'on peut regrouper autour de trois critères principaux : la souffrance des populations, leur utilité potentielle pour le pays d'accueil et enfin leur caractère inoffensif. Au plus tard depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'appartenance à une commune humanité apparaît comme un argument pour porter secours à l'autre, au-delà des communautés légitimement récipiendaires des ressources collectives. Cet argument est mobilisé par les institutions d'accueil et constitue pratiquement un impératif catégorique. C'est le cas notamment des consuls de France à Smyrne, Larnaca et Scio lorsqu'ils décident de donner asile aux réfugiés grecs, contre l'avis de leur ministère de tutelle. C'est à nouveau cet argument d'humanité qu'avancent les ambassadeurs de France, d'Allemagne ou de Suède pour accueillir les ressortissants chiliens qui cherchent refuge lors du coup d'État de 1973. La valeur cardinale de l'humanité aurait ainsi pris le relais – au moins partiellement – de la « charité » chrétienne ou de son équivalent dans d'autres religions<sup>22</sup>. Dans ces négociations, du côté des migrants, les intérêts en jeu sont le besoin d'être hébergé, d'avoir un toit, des terres à cultiver, ou d'avoir accès à un travail capable de les nourrir en terre d'exil. Du côté des sociétés d'accueil, sont en jeu des considérations sécuritaires et identitaires à géométrie variable en fonction de la conjoncture, mais aussi des besoins démographiques, économiques ou culturels. Dans certains cas, comme celui des morisques étudiés par Bruno Pomara Saverino, ces intérêts peuvent être convergents. Dans d'autres situations, ils apparaissent en concurrence les uns avec les

autres. Mais à travers les siècles, l'utilité constitue une vertu cardinale, comme l'illustre à nouveau l'exemple des morisques dans la péninsule italienne<sup>23</sup> : chrétiens descendants de musulmans de la péninsule Ibérique, convertis puis chassés massivement en 1609, ils étaient soupçonnés d'être des « crypto-musulmans ». Mais cette « identité musulmane » posait en réalité très peu de problème aux princes italiens : d'abord parce que les morisques n'apparaissaient pas comme « trop » nombreux aux yeux des États italiens qui les accueillirent, mais également parce qu'on leur reconnaissait une vraie utilité, en raison de leur compétence dans le domaine agricole, notamment pour le drainage des marais. Dès lors, les princes choisirent de privilégier leurs intérêts démographiques et économiques plutôt que l'homogénéité confessionnelle (réelle ou supposée) de leurs États.

Aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, l'argument de l'utilité fait pratiquement partie intégrante des demandes d'aide et d'accueil considérées comme « recevables », qu'il s'agisse d'asile ou d'immigration de travail. Si l'utilité est une constante, définir qui est utile et qui ne l'est pas n'a en revanche rien de figé, et peut assez rapidement changer, comme le montre le cas de l'État indien d'Assam dans les années 1930, alors sous domination britannique : après l'accueil de nombreux travailleurs du thé et d'autres paysans du Bengale oriental au début du XX<sup>e</sup> siècle, l'arrivée en grand nombre de migrants de la même région dans les années 1930 suscita un vif rejet. Ces travailleurs autrefois bienvenus furent alors qualifiés de « hordes affamées », ou assimilés à une nuée de sauterelles, les renvoyant ainsi à l'univers animal et singulièrement des insectes. Parce qu'ils étaient désormais plus nombreux,

22. Cf. le cas des huguenots au XVII<sup>e</sup> siècle, dans Susanne Lachenicht, « Refugees... », art. cit.

23. *Ibid.*